

# La Trame verte et bleue

---

Fabienne ALLAG-DHUISME

Chef de projet Trame verte et bleue

MEEDDM

Groupe d'échange « Trame verte et bleue »

Du 7 mai 2010



# Le dispositif législatif Grenelle

---

- **« Grenelle 1 » : objectif de création d'une trame verte et bleue d'ici fin 2012**

La Trame verte et bleue : un des outils en faveur de la biodiversité avec la stratégie nationale de création d'aires protégées, la stratégie régionale de la biodiversité, Natura 2000, inventaire ZNIEFF,...

*Loi du 3 août 2009 : articles 23,24,26 et 29*

- **Projet « Grenelle 2 » : inscription**

- **dans le Code de l'Environnement :**

Définition, objectifs, dispositif de la TVB, lien avec les SDAGE (art 45 et 46)

- **dans le Code de l'Urbanisme :**

Intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les DTADD, SCoT, PLU, CC (art 5 à 10)

*Projet de loi portant engagement national pour l'environnement  
adopté par le Sénat le 8 oct 2009, prévu à l'Assemblée nationale en 2010*

# Projet de loi

## Les objectifs de la TVB

---

- Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques entre les milieux naturels, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Pour contribuer à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

# *Projet de loi*

## *La définition de la TVB*

---

### Composante verte :

espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité  
dont tout ou partie des espaces protégés

- + corridors écologiques permettant de les relier
- + surfaces en couvert environnemental permanent

### Composante bleue :

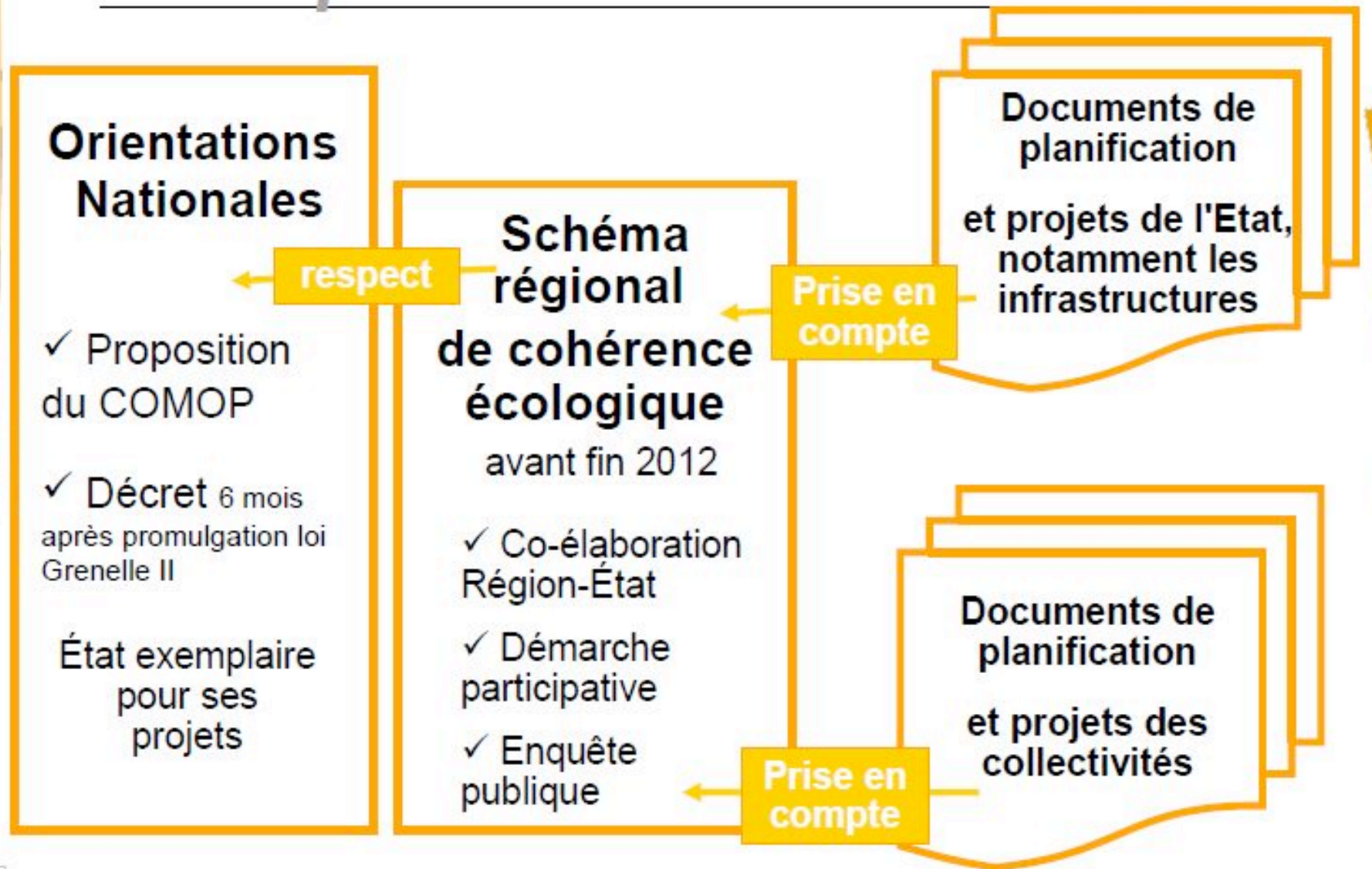
cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés

- + zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE, notamment les ZHIEP
- + autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

 **Deux composantes complémentaires**  
 **Opportunité pour la gestion intégrée des interfaces**

# Projet de loi

## Le dispositif de la TVB



Imbrication des échelles : cohérence des enjeux et vision adaptée au territoire

# Élaboration régionale de la Trame verte et bleue

## Co pilotage État – Région et comité régional TVB

- **Contenu du Schéma Régional :**
  - Enjeux régionaux
  - Composantes de la TVB
  - Cartographie au 1/100 000 ème  
(doctrine à venir)
  - Mesures contractuelles à privilégier

